

PORTANT COMPOSITION DU JURY DE SECOND GROUPE D'ÉPREUVE PERMETTANT L'ACCÈS AUX
FORMATIONS DE MÉDECINE, DE PHARMACIE, D'ODONTOLOGIE ET DE MAÏEUTIQUE (PASS)

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu la Loi du 24 juillet 2019 modifiée relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu le Décret du 4 novembre 2019 modifié relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;

Vu l'Arrêté du 4 novembre 2019 modifié relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury de second groupe d'épreuve permettant l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique (PASS) de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales comme suit :

Damien BOUVIER, Président du jury, PU-PH - UFR de Médecine

Frédéric ABRIAT, Membre du Conseil de l'Ordre de Médecine

Henri ARNAUD, Membre du Conseil de l'Ordre de Médecine

Thierry AUDIN, Membre du Conseil de l'Ordre de Pharmacie

Pascal AUROY, PU-PH, UFR de Médecine

Félix AUTISSIER, Membre URPS Chirurgiens-Dentistes

Michelle BALSAN, Enseignante en maïeutique

Marion BELLET, Enseignante en maïeutique

Laura BERNARD, Membre du Conseil de l'Ordre de Maïeutique

Marion BESSADET, MCU, UFR d'Odontologie

Mylene BLASCO, PU, UFR Lettres, Culture, Sciences Humaines

Bruno BORDAS, Membre du Conseil de l'Ordre de Pharmacie

Florent CACHIN, PU-PH, UFR de Médecine

Olivier CHAVIGNON, PU, UFR de Pharmacie

Marie-Ange CIVIALE, MCU, UFR de Pharmacie

Frédéric CLAMENS NANNI, PRAG, UFR Lettres, Culture, Sciences Humaines

Pierre Yves COUSSON, PU-PH, UFR d'Odontologie

Benoit DECHAMBRE, Membre du Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes

Arnaud DESCLOS DE LA FONCHAIS, Membre URPS Chirurgiens-Dentistes

Chloé DESMARTIN, Membre du Conseil de l'Ordre de Maïeutique

Jean-Marc GARCIER, PU-PH, UFR de Médecine

Delphine GIOUX, Enseignante en maïeutique
Bernard GOUNEL, Membre du Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes
Françoise LE BORGNE, MCF, UFR Lettres, Culture, Sciences Humaines
Marie-Christine LEYMARIE, Enseignante en maïeutique
Françoise MANHES, Membre du Conseil de l'Ordre de Pharmacie
Yoann MARTIN, Membre du Conseil de l'Ordre de Médecine
Lénaïc MONCONDUIT, MCU, UFR d'Odontologie
Emmanuel NICOLAS, PU, UFR d'Odontologie
Blaise PICHON, MCF, UFR Lettres, Culture, Sciences Humaines
Marie PRULIERE, Membre du Conseil de l'Ordre de Maïeutique
Isabelle RANCHON COLE, PU, UFR de Pharmacie
Emilie RONGIER, Membre du Conseil de l'Ordre de Maïeutique
Marie-Pierre TEJEDOR, Enseignante en maïeutique
Catherine THOMAS, Membre URPS Médecine
Marjolaine VALLIN, PRAG, UFR Lettres, Culture, Sciences Humaines
Guillaume VERGNAUD, MCF, UFR Lettres, Culture, Sciences Humaines

Article 2 :

L'arrêté n°2024-299 est abrogé.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 10 juin 2024

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*